

Séance du 29 novembre 2011

L'an deux mil onze le vingt-neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean- Henri PALLANCHE

Présents : Laurent VIALETTE, Maurice ROBERT, Maryse MAUGUE, Martine TYSSANDIER, Colette CHALAPHY, Laurent FERRERI, Annie GUITTARD, Laurence LANDILLON, Emma RAGO, Marc VANDAME.

Absents représentés :

- Denis FOURNIER donne pouvoir à Laurent VIALETTE
- Isabelle PAULON donne pouvoir à Colette CHALAPHY

Absents non représentés : Nicolas GAILLOT, Laurent PEROCHON,

Date de la convocation : 23/11/2011

Après l'approbation de la dernière séance et la nomination d' Annie GUITTARD en tant que secrétaire de séance, l'ordre du jour est abordé :

1. Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés (10 voix pour et 3 abstentions) décide,

- d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal ;
- d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, totalement les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m² ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2. Point sur les travaux :

- Station d'épuration : les travaux d'intégration paysagère sont en cours. Une jachère fleurie sera semée sur les talus en périphérie des bassins. L'inauguration de la station d'épuration aura lieu courant février 2012.
- Place de la Fontaine et rue du Commerce : la fin des travaux est programmée pour la semaine prochaine. La réunion de réception des travaux est fixée au 13 décembre. Les luminaires seront installés dans la fontaine celle-ci sera mise en eau la semaine prochaine.
- Place de la Mairie : le mur de la cour de l'ancienne école sera démoli. Le sapin de Noël sera installé dans cette cour cette année.

3. Orientations budgétaires pour 2012 :

Martine TYSSANDIER présente les grandes lignes de l'orientation budgétaire de la section d'investissement pour 2012 :

- Programme F.I.C (voirie 2012)
- Logements communaux récemment acquis
- Place de la Mairie
- Place Maismac
- Venelle des Forts
- Acquisition terrains
- Acquisition tables pour le centre culturel

4. SIEG / Convention complémentaire de financement des travaux d'éclairage public Place de la Mairie et rues du Commerce et du Théron

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SIEG du 15/11/2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage Public et à la loi de finances rectificative du 20 avril 2009 autorisant les communes membres d'un Syndicat d'Electricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité Syndical et du Conseil Municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 07/12/2010 l'autorisant à signer la convention relative aux travaux d'éclairage public Place de la Mairie, rue du Commerce et rue du Théron, l'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élevait à 16 000,00 € H.T. avec option « DECO ». Etant entendu que le SIEG pouvait prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 55 % du montant H.T. et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 45 % de ce montant, soit : 7 200,00 €.

Suite aux travaux complémentaires demandés, le SIEG propose une convention complémentaire de financement, l'estimation de ces dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à **2 000,00 € H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de **55 % du montant H.T.** et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 45% de ce montant, soit **900,00 €.**

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le S.I.E.G. par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide de donner suite à cette proposition**
- **Autorise M. le Maire à signer la convention de financement relative aux travaux complémentaires pour l'éclairage public Place de la Mairie rue du Commerce et rue du Théron.**

5. Communauté de Communes Les Cheires/ Modification des statuts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes Les Cheires qui consistent en :

- la prise de compétence « adhésion à la mission locale intercommunale pour l'emploi » à compter de 2012.
- au rajout d'une mention « aides financières pour favoriser l'accession sociale à la propriété » (oubliée lors de la précédente modification statutaire).

6. Communauté de Communes Les Cheires/ Etude financière communale

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la réactualisation du projet de territoire des Cheires, une étude financière a été confiée par la communauté de communes au cabinet « Partenaires Finances Locales ».

Le cabinet a proposé la possibilité de conduire au niveau de chaque commune et sur la base du compte administratif 2011, une analyse plus fine permettant notamment, d'avoir des éléments prospectifs en terme de capacités financières de chaque commune et donc d'avoir un éclairage collectif sur les potentialités communales déclinables dans le futur projet de territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide de ne pas faire réaliser cette étude financière communale.

7. Foyer de Ceyran / Dysfonctionnement chauffage

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de Monsieur le Directeur du Foyer Atelier de Ceyran relatif aux dysfonctionnement de chauffage de l'établissement, il est toujours en attente du rapport de l'expert. Le directeur du foyer demande à la commune d'avancer les 130 000 € de travaux. Le conseil mandate le maire pour demander au foyer de se renseigner quand l'expert doit rendre son rapport, savoir s'il y avait une date butoir et d'informer la commune de l'avancement de la procédure tous les deux mois. Si la commune avance le montant des réparations cette avance devra être consignée dans une convention. Cette convention sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

8. Subvention exceptionnelle Association CAPP

Monsieur le Maire rappelle au conseil la demande d'aide de M. le Directeur du Foyer-Atelier de Ceyran, dans le cadre des travaux de construction de la véranda, cette pièce étant utilisée comme local pour la cantine scolaire.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000,00 € a été attribuée à l'Association CAPP par délibération en date du 7/12/2010, il convient de délibérer pour verser la somme complémentaire d'un montant de 5 000,00 € conformément à l'accord de principe lors de la séance du conseil municipal en date du 18 novembre 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000,00 € à l'Association CAPP et charge M. le Maire pour faire procéder au mandatement de ladite somme.

9. Demande acquisition extrémité Impasse rue de Banleau

Monsieur le Maire expose au conseil la demande d'achat de la famille DIF d'une partie du domaine public d'une superficie d'environ 30 m² située au droit de la parcelle cadastrée section I n° 647 et constituant une partie de l'impasse donnant sur la rue de Banleau.

Cette partie du domaine public a été évaluée par le service des Domaines à un montant de 1 500,00 €, sur la base de 50 € le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- **de vendre la partie du domaine public d'une superficie d'environ 30 m² située au droit de la parcelle cadastrée section I n° 647 à la famille DIF pour un montant de 1500,00 €.**
- **Mandate Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente de ladite parcelle.**

10. Régularisation délimitation parcelle section I n° 16 : Vente famille VIGIER /EPF- SMAF

Monsieur le Maire expose au conseil que sur la parcelle cadastrée section I n° 16 sise lieu-dit Paraman actuellement propriété de l'EPF-SMAF pour le compte de la commune de Saint Sandoux est intégrée une parcelle de 200 m² qui est classée dans les documents d'acquisition comme « bien non délimité ». Monsieur Jean VIGIER a demandé à un géomètre de positionner ce terrain en limite de route Côte des Chartres. Monsieur le Maire a demandé à Monsieur VIGIER de fournir les éléments portant justification de ce positionnement. Monsieur VIGIER a transmis copie d'un titre de propriété en date du 20 novembre 1952 positionnant ladite parcelle en limite de voie, cette mention n'ayant pas été portée sur les actes successifs.

Après cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **mandate le Maire à signer tout document : état parcellaire et acte notarié consécutif pour régularisation,**
- **autorise le Maire à confier ladite régularisation à l'EPF-SMAF et à Maître GRAULIERE, Notaire à Saint-Amant-Tallende**

11. Convention portant sur l'usage du site de Saint-Sandoux en vue de la pratique du vol

Monsieur le Maire rappelle au conseil les termes de la convention en date du 22/12/2009 qui liait la commune de Saint-Sandoux à la Fédération Française de Vol Libre portant usage du site de vol libre. Monsieur le Maire propose de rajouter à la convention un article relatif à la circulation et au stationnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :

- d'établir une nouvelle convention qui annulera et remplacera la convention en vigueur. Elle sera conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012 et sera renouvelée par tacite reconduction par périodes d'un an. (Cette nouvelle convention reste annexée à ladite délibération)
- Un paragraphe relatif à la circulation terrestre sera rajouté à ladite convention. Les autres articles restant inchangés.
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

12. Décisions Modificatives :

➤ **Décision modificative n° 8 Budget Commune 2011 / Virements de crédits**

Des virements de crédits sont nécessaires sur le Budget Commune de l'exercice 2011 pour règlement de factures sur le programme d'investissement « Création de la 6^{ème} classe ».

Le conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Commune de l'exercice en cours :

- **Crédits à ouvrir**
 - Chapitre : 21
 - Compte : 2183 / opération 19 «Création de la 6^{ème} classe » : +90,00 €
- **Crédits à réduire**
 - Chapitre : 23
 - Compte : 2313 / opération 194 « Trottoirs Allée ND Prés » : - 90,00 €

➤ **Décision modificative n° 9 Budget Commune 2011 / Virements de crédits**

Des virements de crédits sont nécessaires sur le Budget Commune de l'exercice 2011 pour règlement de factures sur le programme d'investissement « Frais d'études ».

Le conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Commune de l'exercice en cours :

- **Crédits à ouvrir**
 - Chapitre : 20
 - Compte : 2031 / opération 148 «Frais d'études» : +8021,00 €
- **Crédits à réduire**
 - Chapitre : 23
 - Compte : 2313 / opération 194 « Trottoirs Allée ND Prés » : - 5 500,00 €
 - Compte : 2313 / opération 138 «Aménagement bas rue St Roch » : - 2 521,00 €

➤ **Décision modificative n° 10 Budget Commune 2011/Vote de crédits supplémentaires**

Le conseil municipal décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget Commune de l'exercice en cours :

- **Comptes dépenses**
 - Chapitre : 012
 - Compte : 6453 « Cotisations aux caisses de retraite » : 2 461,00 €
- **Comptes recettes :**
 - Chapitre : 013
 - Compte : 6419 /«Remboursement sur rémunération du personnel» : 2 031,00 €
 - Chapitre : 75
 - Compte : 758 / « Produits divers de gestion courante » : 430,00 €

➤ **Décision modificative n° 11 Budget Commune 2011 / Virements de crédits**

Des virements de crédits sont nécessaires sur le Budget Commune de l'exercice 2011 pour intégration des travaux en régie sur la section investissement du Budget Commune. Le conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Commune de l'exercice en cours :

• **Crédits à ouvrir / Dépenses Investissement**

▪ Chapitre : 040 :	
- Compte : 2184 / opération 000 « Mobilier » :	494,00 €
- Compte : 2138 / opération 000 « Autres constructions » :	2 424,00 €
- Compte : 2116 / opération 000 « Cimetière » :	779,00 €
- Compte : 2183 / opération 000 « Matériel de bureau et informatique » :	175,00 €
- Compte : 2188 / opération 000 « Autres » :	872,00 €
- Compte : 21318 / opération 000 « Autre bâtiments publics » :	2 425,00 €
- Compte : 21312 / opération 000 « Bâtiments scolaires » :	3 588,00 €
- Compte : 2151 / opération 000 « Réseaux voirie » :	2 448,00 €

• **Crédits à réduire / Dépenses Investissement**

▪ Chapitre : 23 :	
- Compte : 2313 / opération 138 « Construction » :	- 5 900,00 €
- Compte : 2313 / opération 183 :	- 7 305,00 €

➤ **Décision modificative n° 12 Budget Commune 2011 / Virements de crédits**

Des virements de crédits sont nécessaires sur le Budget Commune de l'exercice 2011 pour intégration des travaux en régie sur la section fonctionnement du Budget Commune. Le conseil municipal décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget Commune de l'exercice en cours :

• **Crédits à ouvrir / Recettes Fonctionnement**

▪ Chapitre : 042 :	
- Compte : 722 / « Immobilisations corporelles » :	13 205,00 €

• **Crédits à réduire / Recettes Fonctionnement**

▪ Chapitre : 70 :	
- Compte : 70841 / « Mise à disposition du personnel facturée aux budgets annexes » :	- 7 337,00 €
▪ Chapitre : 77 :	
- Compte : 7788 / « Autres produits exceptionnels » :	- 5 868,00 €

➤ **Décision Modificative n°4 Budget Assainissement 2011 / Opérations d'ordre**

Dans le cadre de d'intégration aux travaux de différents frais d'étude, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants :

• **Comptes dépenses :**

▪ Chapitre : 041 :	
- Article : 2313 (Construction) :	14 787,59 €
- Article : 2156 (Matériel spécifique d'exploitation) :	850,42 €

• **Comptes recette :**

▪ Chapitre : 041 :	
- Compte : 203 (Intégration des frais d'insertion) :	15 638,01 €

13. Ligne TGV Paris – Orléans – Clermont - Lyon

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 6 novembre 2011 de Monsieur René SOUCHON Président du Conseil Régional d'Auvergne relatif à la réalisation de la ligne TGV Paris - Orléans – Clermont - Lyon.

Considérant que le transport ferroviaire à grande vitesse peut être un levier majeur d'aménagement du territoire et de développement économique,

Considérant que le train à grande vitesse est un mode de transport qui permettra de sortir du système « tout routier » et qui permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre,

Considérant que le Massif Central, dont l'Auvergne et le Limousin sont au cœur, représente un territoire de 3,8 millions d'habitants qui a droit à la grande vitesse,

Considérant que le projet de ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon est une opportunité historique pour achever le désenclavement de l'Auvergne et ouvrir les territoires auvergnats vers l'ensemble de la France et vers l'Europe,

Considérant que l'arrivée du TGV en Auvergne sera complémentaire des lignes ferroviaires actuelles qui seront utilisées pour les transports express régionaux et pour le fret, permettant ainsi d'irriguer l'ensemble du territoire auvergnat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés, se prononce (par 12 voix pour et 1 abstention) pour la réalisation de la ligne à grande vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon et soutient le scénario le plus à l'ouest et le plus au sud possible, le plus équitable et équilibré pour l'Auvergne, et qui garantit :

- **la création d'une gare nouvelle « TGV Auvergne » entre Moulins et Vichy, qui assurera une desserte directe vers de nombreuses destinations nationales et européennes et vers les grands aéroports internationaux,**
- **un tracé au plus proche de Clermont-Ferrand, permettant un parcours final sur ligne classique de 70 km seulement contre 140 km pour les trois autres scénarios,**
- **les meilleures retombées économiques pour l'Auvergne grâce à une meilleure irrigation du territoire et la création d'une gare nouvelle,**
- **Une diminution de 50 % du temps de parcours entre Clermont-Ferrand et Lyon, ce qui permettra de renforcer les liens économiques avec Rhône-Alpes,**
- **La création, entre Lyon et Montluçon, d'un premier tronçon de plus de 200 km correspondant au barreau ferroviaire est-ouest à grande vitesse et qui servira à terme à relier Nantes et Bordeaux à Lyon via le Massif Central, en évitant la Région Parisienne,**

14. Questions diverses :

- ✓ **Demande d'aide pour logiciel KABCII : M. le Maire rappelle au conseil la demande d'aide de Madame TIXIER Psychologue scolaire du secteur pour l'achat d'un logiciel test d'Efficiency cognitive appelé « KABC II ». Après renseignements pris sur les autres communes du secteur, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande qui incomberait plutôt à l'inspection académique.**

- ✓ Enquête déplacement Grand Territoire EDGT : Le syndicat mixte des transports en commun (SMTC) de l'agglomération clermontoise va réaliser une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du bassin de vie clermontois, qui s'étend de Vichy à Brioude et de Thiers aux Combrailles. Cette enquête confiée à la société ALYCESOFRECO se déroulera du 4 janvier au 28 avril 2012. Les foyers seront préalablement informés par une lettre-avis, des enquêteurs les contacteront ensuite pour fixer un rendez-vous. L'enquêteur sera détenteur d'une carte professionnelle qu'il présentera dès son arrivée.
- ✓ Don char à foin : M. PELLETIER, un ancien habitant de la commune, fait don à la municipalité d'un char à foin, le conseil municipal accepte ce don, des remerciements lui seront adressés. Ce matériel sera répertorié dans l'inventaire communal.
- ✓ intervention d'Annie GUITTARD : la vice-présidente de l'Association des Donneurs de Sang du secteur a sollicité une salle communale pour l'organisation d'une réunion suivie d'un repas le vendredi 24 février 2012. La salle du centre culturel sera mise à leur disposition ce jour-là.
- ✓ Intervention de Laurence LANDILLON : les projets du conseil municipal des enfants pour l'exercice 2011-2012 sont les suivants :
 - Lutter contre les déjections canines dans les rues
 - Participer au projet de création de jardins communautaires
 - Récupérer les bouchons
 - Mettre une table de ping-pong au square
- ✓ Intervention de Laurent FERRERI : Assemblée Générale du SIEG le 19 novembre dernier : prévisions budgétaires pour 2012 : de l'ordre de 57 Millions 500 000 €, soit 42 Millions 300 000 en section d'investissement et 15 Millions en section de fonctionnement (comprenant les prestations d'éclairage public). Diminution des subventions du Conseil Général envers le syndicat. Projet d'augmentations sur les illuminations festives en 2012, il a été rappelé que ce poste serait le 1^{er} concerné pour les réductions de consommation, la mission 1^{ère} du SIEG étant la distribution d'électricité.
- ✓ Intervention de Colette CHALAPHY : où en est le projet de réduction de l'éclairage public la nuit ?
- ✓ Réponse de Jean Henri PALLANCHE : l'orientation serait de laisser un éclairage en centre bourg et place Maismac. Une modification des alimentations est nécessaire et devrait être réalisée au titre du budget 2012.
- ✓ Intervention de Maurice ROBERT : le repas des aînés aura lieu le samedi 17 décembre au Foyer de Ceyran. Comme les années précédentes les dessins des élèves de l'école décoreront les menus.
- ✓ Intervention de Maryse MAUGUE : très bon retour de la soirée alambic, 76 repas ont été servis des personnes ont été refusées faute de place. Elle remercie les bénévoles qui ont aidés pour l'organisation de ce repas.

Séance levée à 23H55.

Le Maire

Les Conseillers municipaux.